

Délibération prise suite à la délégation de pouvoir du conseil syndical au  
Présidents, vice-présidents et membres du bureau (délibération votée le 16 Septembre 2020)

## Séance du 9 Juillet 2024

### Délibération n°2024-22

**Délégués titulaires présents :** M.de BOUVILLE Président, MM. BARRIER, COULON, DESBOIS,  
DUAULT, MURAT, PILLETTE, RIVIERE.

**Absents excusés :** M. BROSSE, CRISSA, GAINVILLE, HUTTEAU, LANGUILLE, LEGRAND

**Pouvoirs :**

Monsieur BROSSE a donné pouvoir à Monsieur de BOUVILLE

**Assistaient également à la réunion :**

Emmanuel CAMPLO : chargé de mission.

Lucie RIAN : secrétaire/comptable

### **Objet : Programme de travaux d'entretien pour l'exercice 2025**

Vu l'arrêté préfectoral en date du 16 Septembre 2019 déclarant d'intérêt général et autorisant au titre de la loi sur l'eau les opérations d'entretien des rivières des bassins de l'Œuf, de la Rimarde et de l'Essonne, et sa prolongation jusqu'au 16 septembre 2029 par arrêté préfectoral du 7 juin 2022 ;

Vu le Contrat de Territoire Eau et Climat Essonne amont (CTEC) signé en 2020 entre le SMORE, L'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la Région Centre Val de Loire et le Département du Loiret ;

Considérant la nécessité de réaliser annuellement des travaux d'entretien manuels et mécaniques de la rivière, de ses berges, et des zones humides associées sur l'ensemble du bassin versant ;

Entendu l'exposé du Président ;

Le Bureau, après en avoir délibéré, décide

De solliciter pour les travaux d'entretien 2025 une aide financière auprès :

- de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 40% ;
- du Conseil Départemental du Loiret à hauteur de 20% ;

De solliciter l'autorisation des financeurs pour le commencement anticipé des opérations à la complétude des dossiers ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à engager les procédures de marchés publics nécessaires à la réalisation de ces travaux ;

D'autoriser le Président ou ses Vice-présidents à signer tout acte s'y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Anne-Jacques de BOUVILLE